

505 LM 427/18

76

(1939)

A

Relations spéciales avec les Imprimeries d'A.L.
(augmentation du volume des commandes)

Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F. 16. 2.39

Relations spéciales avec les Imprimeries d'A.L. (Augmentation du volume des commandes)

- 24 -
MINISTÈRE
des
TRAVAUX PUBLICS

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports

5^e Bureau

A.G. - 74 - 212

PARIS, le 16 février 1939

LE MINISTRE

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer.

M. le Vice-Président du Conseil, chargé des affaires d'Alsace et de Lorraine, vient, sur la demande de M. le Préfet du Bas-Rhin, d'appeler mon attention sur la note ci-jointe émanant des dirigeants de l'Imprimerie d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg, et relative à la diminution du volume des commandes passées à cette imprimerie par la Société Nationale des Chemins de fer.

J'ai l'honneur d'appeler à nouveau toute votre attention sur la nécessité, dans les circonstances actuelles, de ménager le plus possible l'économie alsacienne, ainsi que je vous l'ai exposé dans ma dépêche du 3 janvier 1939 (A.G. 73-197) relative à un vœu émis par la Chambre Syndicale de la Mécanique, de la Métallurgie et des Industries annexes du Haut-Rhin.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien examiner la possibilité de réserver à cette entreprise, au cours de l'année 1939, un volume de commandes voisin de celui que lui attribuait antérieurement l'ancien Réseau d'Alsace-Lorraine, et de me tenir informé, dès que possible, de la suite donnée à l'affaire.

Le Ministre des Travaux Publics,

Signé : A. de MONZIE.

IMPRIMERIE ALSACIENNE - STRASBOURG

Compte tenu des différences de tarifs d'une année à l'autre, le volume des fabrications de l'Imprimerie pour le compte du Réseau était, au 30 novembre 1938, en baisse de près de 30% par rapport à l'année précédente.

Cette baisse représente 300.000 fr.

A noter que la décroissance des commandes, qui a commencé en avril dernier, s'est accentuée depuis juillet: c'est ainsi que nos fabrications en novembre 1938 n'ont atteint que 60.000 fr contre 130.000 en novembre 1937.

Cette chute rapide met en péril notre exploitation qui, depuis de nombreuses années, dépendait, pour une grande part, des commandes du Réseau d'Alsace et de Lorraine.

Notre chiffre d'affaires global s'est élevé, en effet, en 1937 à 6.500.000 fr. dont 1.500.000 de commandes du Réseau soit 23% du total général.

Le bénéfice de notre entreprise pour l'exercice 1937 a été de 190.000 fr; par contre, l'exercice 1938 se fermera sur une perte de 100.000 fr environ.

Cet écart de 290.000 fr est exactement représenté par la baisse des commandes du Réseau que nous signalons plus haut.

Nos commandes de ville sont, en effet, restées à peu près stationnaires; c'est à peine si, compte tenu de la hausse des tarifs, nous constatons une baisse de 5% de leur volume antérieur, pour l'année en cours.

Le contrat en vigueur entre la S.N.C.F. et l'Imprimerie Alsacienne impose à celle-ci la garde gratuite de nombreux imprimés stockés dont la valeur moyenne, longtemps de 800.000 fr s'est abaissée à 600.000 fr depuis le rachat récent par la S.N.C.F. des papiers entrant dans la composition des dits imprimés.

La section spéciale affectée dans notre entreprise au service de la S.N.C.F. comprend du personnel de comptabilité, des garde-magasins, des journaliers, des livreurs. A ces dépenses de salaires, s'ajoutent des frais d'assurances, des pertes d'intérêts sur les stocks immobilisés, enfin les frais de timbrage et d'escompte des traités sur le Réseau, couvrant nos ventes à trois mois.

Le total de tous ces frais atteint 175.000 fr par an.

Ce chiffre n'est guère compressible, la plupart des frais cités restant invariables pour un mouvement de 1 million et demi à 2 millions de commandes annuelles.

Pour un chiffre d'affaires de 1.250.000 fr - celui qu'on peut prévoir pour l'exercice en cours - 175.000 fr de frais représentent le taux élevé de 14%.

Plus les commandes baissent, plus le poids de cette charge se fait sentir.

A noter que le Service Central des Imprimés de la S.N.C.F. à PARIS nous consulte régulièrement pour les travaux qu'il distribue, par soumission, entre les imprimeurs de France; mais handicapés par les conditions d'exploitation si chères en Alsace, l'éloignement de PARIS, l'exigence fréquente d'une livraison précitée, la concurrence de puissants imprimeurs parisiens ou celle de confrères établis dans des Régions à bas salaires, nous n'avons pu jusqu'à présent obtenir que 75.000 fr de commandes et même en alignant nos prix de vente presque exactement aux prix de revient.

La baisse de nos fabrications pour la S.N.C.F. est due à deux causes :

- 1^o) Les imprimés stockés ne doivent plus correspondre qu'à la consommation normale de 3 mois, au lieu de 6 mois comme auparavant;
- 2^o) Un certain nombre d'imprimés (les plus importants) ont été retirés de notre contrat pour être commandés, pour l'ensemble des Réseaux, par le Service Central de la S.N.C.F. à PARIS. Comme nous venons de le voir, ces commandes nous échapperont toujours si les prix offerts par les soumissionnaires sont seuls considérés.

Nous avons eu le plaisir de nous rencontrer récemment à STRASBOURG avec M. LECLERC du SABLON, Directeur du Service Central des Approvisionnements de la S.N.C.F., puis avec M. VALLEZ, Secrétaire de M. MASSIN, Chef du Service Central des Imprimés à PARIS.

.....

Au cours des entrevues qu'ils ont bien voulu nous accorder, M.M. LECLERC du SABLON et VALLEZ nous ont fait espérer une reprise prochaine de commandes et des compensations pour la forte baisse subie , au cours de l'exercice.

Nous nous permettons d'insister sur l'urgence de ces mesures, car sans elles, notre exploitation serait vite en péril et l'arrêt de notre entreprise dont la S.N.C.F., notre client défaillant, porterait la responsabilité, aurait les plus graves conséquences pour les 200 employés et ouvriers de notre Maison.

Nous espérons que l'Imprimerie Alsacienne, dont la création remonte à plus d'un siècle et demi, ne verra pas sa carrière interrompue dans la période si difficile que traverse l'industrie alsacienne, par un ralentissement des commandes de la S.N.C.F. en évidente contradiction avec les promesses encourageantes que notre Région a reçues du Gouvernement.

STRASBOURG, le 13 décembre 1938

LE DIRECTEUR